

# PROJET AGRIVOLTAÏQUE O PATURAGES

## RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL - LAVILLE-AUX-BOIS

### 12 OCTOBRE 2021

#### 1 CADRE DE LA REUNION

**Date :** mardi 12 octobre, 19h00 - 21h00

**Lieu :** salle du Conseil municipal - Laville-aux-Bois

**Intervenants :**

- Jean-Philippe FROISSARD, Agriculteur à Laville-aux-Bois et porteur du projet
- Célia BARRAUD, Chef de projet GLDH
- Camille RADIGUET, Consultante État d'Esprit Stratis

#### 2 INTRODUCTION

##### *I. Introduction du projet*

###### ► Introduction de la réunion en Conseil municipal

Cette réunion a pour objectif de **présenter l'état d'avancement du projet d'agrivoltaïsme sur la commune de Laville-aux-Bois et de Chamarandes-Choignes.**

Cette réunion sera également l'occasion de présenter le dispositif de concertation, sur les communes d'accueil du projet, afin d'informer les riverains, les acteurs locaux et plus largement les acteurs institutionnels. Ce dispositif est lié à des outils qui permettront aux riverains de poser leurs questions et d'apporter une valeur ajoutée au projet. Ainsi ces derniers pourront émettre des propositions, par exemple sur l'insertion paysagère et la valorisation du territoire.

###### ► La définition de l'agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme est une technologie permettant de combiner une production agricole et une production d'énergie solaire sur un même espace. Ainsi l'objectif ici est de trouver une symbiose entre élevage et production solaire.

### 3 PRESENTATION DU PROJET

#### I. Comment tout a commencé ? - Un secteur en crise qui nous oblige à nous adapter.

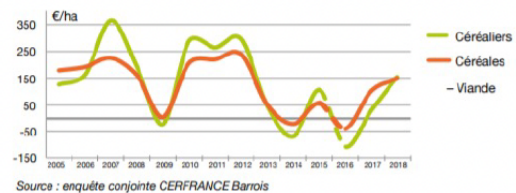
##### ► Un contexte agricole de plus en plus incertain

A l'origine du projet, un collectif de trois agriculteurs qui se questionnent sur le contexte agricole. En effet, le changement climatique a induit des périodes de sécheresse et des décalages de saisons qui impactent les exploitations agricoles. Dans le même temps les fortes variations du cours des céréales impactent fortement la trésorerie des exploitations.

Ce contexte explique en partie le fait que sur certaines zones en France, des exploitations ne trouvent pas de successeurs.

Certaines parcelles, concernées par le projet, ont un faible rendement et sont de moins en moins rentables à exploiter.

La tendance



Ainsi les agriculteurs ont cherché une diversification de leur activité pour envisager l'avenir plus sereinement.

##### ► Un collectif d'agriculteurs inquiets, mais force d'innovation

Les agriculteurs qui portent le projet sont :

- Rémi Cauret, agriculteur, qui produit essentiellement des céréales, mais qui est aussi intéressé par l'élevage (chevaux, volailles...).
- Julien Lanclume, agriculteur céréalier et éleveur.
- Jean-Philippe Frossard, qui réalise également des audits dans l'agroalimentaire.

Julien a un élevage d'Angus sur Luzy et Rémi a un projet d'élevage de volaille : ils sont également intéressés par l'élevage ovin.

Leur objectif est de s'associer pour porter un projet agricole qui garantira la pérennité de leur activité même sur des terres à faible rendement qui présentent moins d'intérêt à être exploitées.

Après la réflexion précédemment énoncée, les trois agriculteurs ont rencontré GLHD, une entreprise spécialisée dans l'agrivoltaïsme, qui les accompagne sur la partie technique.

---

## II. *La rencontre - L'agrivoltaïsme, une opportunité de prendre notre avenir en main et de favoriser la résilience de nos exploitations.*

---

- ▶ Un projet soutenu par une société spécialisée dans l'agrivoltaïsme.

La présentation de l'entreprise avait été faite en détail lors du précédent Conseil municipal.

GLHD est une société française spécialisée dans l'aménagement de projets agrivoltaiques.

Le modèle économique de l'entreprise sort du cadre conventionnel des projets d'énergie renouvelable en France. En effet GLHD développe des projets qui ne dépendent pas d'appels d'offres de la Commission de régulation d'énergie et qui ne bénéficient pas de complément de revenus de l'État pour développer les projets et vendre l'énergie.

Ce parti pris vient du fait que la filière solaire est suffisamment aujourd'hui mature pour se développer sans ces aides et acteurs. De plus si l'État participe à un projet ENR, la répercussion se fait *in fine* sur le contribuable. Ce constat explique en partie l'augmentation du prix de l'électricité.

**L'objectif est donc de vendre une énergie, rentable, vertueuse et accessible, qui soit compétitive sur le marché de l'électricité face aux énergies conventionnelles.**

EDF Renouvelables est entré cet été au capital de l'entreprise.

Si tous les projets peuvent être pertinents sur le territoire, ces derniers doivent être complémentaires. C'est pourquoi **GLHD développe des projets de grande envergure, afin de trouver des économies d'échelle, permettant d'assurer la rentabilité des projets et de vendre l'énergie à un coût compétitif.**

- ▶ L'agrivoltaïsme, une solution innovante qui combine production d'énergie et activité agricole.

Le parti pris de GLHD est de développer ses projets avec un collectif d'agriculteurs, en lien avec une agriculture sous panneaux solaires.

GLHD travaille avec deux types de technologies :

- **Le panneau fixe** qui peut être en mono pieu ou en bi pieux (un point haut et un point bas.) Ce choix dépend des projets agricoles envisagés.
- **Le panneau tracker** qui s'oriente en fonction de la courbe du soleil dans la journée.

Ces types de panneaux ont des avantages différents et s'adaptent mieux à certaines productions agricoles et d'élevages que d'autres. Cette technologie permettra de laisser un écartement suffisamment large entre les tables des panneaux pour le passage d'une machine, afin de couper l'herbe entre les tables, lors des périodes de forte pousse.

► Un projet bénéfique pour les agriculteurs comme pour le territoire.

Pour les agriculteurs, le projet permet une diversification de l'activité grâce à la réintroduction d'une activité d'élevage ovin sur le territoire, mais aussi une diversification des revenus permettant de maintenir une activité agricole sur des terres à faible rendement.

Pour le territoire, le projet apportera des retombées financières pour les collectivités, mais aussi des retombées en termes d'image, ainsi que la création d'emplois directs et indirects. **Certaines taxes liées à la production d'énergie, comme l'IFER (l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) peuvent constituer des retombées financières pour les communes.** L'enveloppe est alors répartie à 50 % pour le département et 50 % pour la communauté d'agglomération, à se partager avec la collectivité.

---

### III. Le projet - Un projet qui s'inscrit dans un écosystème local

---

Aujourd'hui, le projet consiste en une zone d'étude de 154 ha sur les communes de Laville-aux-Bois et de Chamarandes-Choignes.



► Les prochaines étapes du projet

Les projets étapes sont les suivantes :

- Les études d'impacts sont en train d'être terminée.
- **Fin 2021 - début 2022** : Dépôt du permis de construire.
- **Pendant une année** : Instruction du dossier par les services de l'État et enquête publique.

*Si acceptation du permis de construire par le Préfet départemental*

- **Entre 6 mois et 1 an** : Phase de financement du projet.
- **Pendant 6 mois** : Phase de construction de la centrale photovoltaïque.
- **Mi-2024** : Mise en service de la centrale.

La centrale solaire sera ensuite exploitée pendant 40 ans. Si GLHD et les agriculteurs souhaitent ensuite renouveler les panneaux, une nouvelle demande d'autorisation devra être déposée.

► Un projet agricole pensé dans sa globalité

Le projet bénéficiera plus largement aux 679 ha de terrains agricoles du secteur :

- Intégration de la luzerne en tête de rotation des cultures en remplacement du colza,
- Possibilité de faire paître les moutons dans d'autres champs,
- Maintien de l'activité agricole dans la durée : en effet, en matière d'urbanisme, les terrains vont rester en zonage agricole.

► Un projet qui s'inscrit dans une véritable logique de territoire

Plusieurs axes sont en cours de réflexion :

- **L'abattage et la transformation des moutons** dans le nouvel abattoir de Chaumont.
- La fourniture en **viande** des établissements scolaires du territoire.
- **L'implantation de haies** autour du parc, en partenariat avec la Fédération de chasse et le Département, qui permettront de recréer des corridors écologiques pour la biodiversité locale.
- Une possible implantation de **ruches** en lisière de forêt.
- **La possible réalisation d'un chemin pédagogique autour du parc et ouvert à tous.** Ce chemin pourra se poursuivre jusqu'à la forêt. Des panneaux pédagogiques pourront être implantés.
- La possibilité de **proposer des apprentissages** aux étudiants du lycée agricole de Chamarandes-Choignes.
- **Le développement du projet en lien avec les entreprises locales** distribution de la lettre d'information, construction de la centrale...).
- **La création d'un emploi de berger à plein temps dans le projet agricole**, pour s'occuper de l'élevage. En effet aujourd'hui les agriculteurs ont d'autres corps de métier que l'élevage ovin. Actuellement la Chambre d'agriculture travaille pour savoir quel profil et quel contrat seront le plus appropriés pour le projet. Des candidatures ont déjà été reçues.

Le maire rappelle que le Département souhaite l'implantation d'une haie le long de la départementale.

---

#### IV. *Avancement des études - Les étapes de développement du projet*

---

- ▶ Un projet construit en partenariat avec des bureaux d'expertise

Le projet est accompagné par plusieurs partenaires :

- **Le Bureau d'études environnementales SYNERGIS** s'occupe des études d'impacts réglementaires sur l'environnement.
- **État d'Esprit Stratis** s'occupe de la communication et la concertation
- **La Chambre d'agriculture, la COBEVIM et la FNO** accompagnent la construction du projet agricole, en traitant les questions techniques et économiques telles que l'installation de la bergerie, l'emploi d'un salarié.

- ▶ Les premiers retours d'études écologiques

Les études d'impacts et agricoles ont été lancées pour commencer la discussion avec les exploitants, les propriétaires et les Conseils Municipaux. **Les études environnementales prennent un an, ce qui représente un cycle complet pour la faune et la flore.** Il reste actuellement la phase d'automne à réaliser, mais les principaux enjeux ont pu être identifiés lors des phases printanières et estivales.

Ils identifient d'abord des enjeux, puis les impacts qu'aura la centrale photovoltaïque sur ces enjeux.

Légende de la carte :

- En orange : les enjeux modérés en termes de faune et de flore.
- En rouge : les enjeux forts en termes de faunes et de flore.
- Le périmètre rouge : la zone d'étude.
- Le périmètre en pointillé : les parcelles foncières

Les enjeux identifiés sur le site sont les suivants :

- Migrations de chauve-souris vers les massifs du Sud.
- Présence d'une friche sur le terrain qui ne se sera pas incluse dans l'implantation

Les enjeux majeurs se situent plutôt en lisière de la forêt : il s'agit essentiellement d'enjeux liés aux chiroptères et des enjeux d'habitats liés aux hêtraies et aux chênaies. GLHD était conscient de ces enjeux et en prévoyait pas d'implantation en lisière. Il y a quelques boisements diffus. Des enjeux liés aux chauves-souris ont été identifiés sur un petit boisement perpendiculaire à la départementale.

Le projet peut apporter une valeur ajoutée à la biodiversité globale grâce à la prairie, c'est ce que GLHD veut démontrer au travers de l'étude d'impact

L'objectif est donc de s'éloigner de la lisière de la forêt, de conserver la haie existante. Au niveau des deux boisements, peu d'enjeux ont été identifiés : la question se pose donc de les conserver.

Selon la Fédération de chasse, il faut créer des couloirs de haie entre deux massifs pour favoriser les passages des animaux.

Julien et un autre agriculteur prévoient la plantation d'une haie à proximité du projet fin 2022 pour reconstruire un corridor écologique avant même l'implantation de la centrale, avec le soutien de la Fédération de chasse. Une autre haie serait prévue pour la création d'un chemin de promenade.

Le maire explique que la commune porte aussi un projet de chemin de promenade : il montre le projet présenté pour le PLU. Il a commencé à négocier avec l'ONF.

#### ► Avancement du projet agricole

De leur côté, les agriculteurs avancent sur le projet agricole.

- **Été 2020** : Début du projet agricole avec les agriculteurs.
- **Octobre 2020** : Rencontres avec les instances spécialisées dans l'élevage.
- **Été 2021** : Travail avec la Chambre d'Agriculture, notamment sur l'étude du potentiel agronomique des sols.
- **Automne 2021** : Travaille avec la Chambre d'Agriculture sur la technicité du projet et la mise en contact avec des éleveurs ovins. L'objectif de cet axe de travail est de connaître la vie des agriculteurs une fois la centrale mise en place.
- **Étapes à venir** : Travail avec les agriculteurs sur les aspects techniques et économiques de l'exploitation agricole.

**Les différentes rencontres et études concordent avec les préconisations d'implantation solaire, en termes de qualité du sol.**

Ainsi depuis l'équipe projet est à la recherche de nombreuses informations, pour structurer la suite du travail. En parallèle, les agriculteurs sont en lien avec la Chambre d'agriculture qui les accompagne dans la rédaction de l'étude agricole. L'objectif est de mettre en place un planning prévisionnel de l'implantation de l'herbe et celle progressive du troupeau, en identifiant avec le collectif d'agriculteur une personne qui voudra les accompagner dans ce travail.

#### ► Un projet construit avec les acteurs locaux

**L'objectif des éléments d'information et de communication, mis en place par l'agence État d'Esprit Stratis, est d'associer les riverains au projet.** La participation aux actions de concertation n'est pas restreinte et peut inclure des habitants de Laville-aux-Bois, de Chamarandes-Choignes et des communes alentours.

L'équipe projet a précédemment rencontrée Madame la Maire de Chamarandes-Choignes et d'autres acteurs territoriaux pour réaliser une étude de contexte, afin d'échanger sur le projet et de comprendre le territoire et son contexte. Ces rencontres ont permis d'adapter les dispositifs d'information et de concertation.

La veille et le jour-même, un porte-à-porte a été réalisé à Laville-aux-Bois avec Jean-Philippe FROSSARD. Cette action a permis de rencontrer les riverains les plus proches de l'exploitation du parc. **L'objectif était de les informer du projet et de recueillir leurs premiers ressentis et questionnements. Les premiers retours sont positifs et montrent un intérêt pour la démarche de concertation.** En effet l'information pédagogique et la concertation en amont ont été appréciés. En parallèle les premières questions se sont surtout centrées sur l'élevage ovin.

Une visite/ atelier sur site sera organisée le **9 novembre**. Dans un premier temps, les participants pourront visiter une partie de la zone d'étude. Puis un temps de travail sera organisé pour permettre d'échanger autour des marges de manœuvre du projet. **L'objectif est que les personnes puissent se projeter dans l'environnement en imaginant par exemple la surface du site etc. Ce dispositif permettra également aux participants de poser des questions et de s'impliquer dans le projet.**

Les sujets ouverts à la concertation sont les suivants :

- l'intégration paysagère du projet : Quels types de haies ? totale pour masquer le projet ou parsemée pour valoriser la vue sur le parc.
- La valorisation du projet : Quelles activités inscrire autour du site ? chemins pédagogiques ou autre.

**Les sujets discutés avec les participants, leur permettra de s'appropriier le sujet. Ainsi le projet ne se limite pas aux agriculteurs, à GLHD ou aux élus, mais inclut les habitants.** En parallèle, selon l'implication des habitants, le bilan de concertation pourra être associé à une réunion de restitution globale ou à une lettre d'information.

**Les supports de communication accompagnent le dispositif de concertation. Une lettre d'information a déjà été réalisée.** Elle présente les agriculteurs, le projet et ses objectifs. Elle est distribuée sur les communes de Laville-aux-Bois et sur Chamarandes-Choignes. En parallèle quelques exemplaires ont été distribués dans les communes alentours telles que Chaumont, Verbiesles et Biesles, qui sont les plus concernées par la départementale. La lettre peut d'ailleurs être relayée sur le site internet et les réseaux sociaux de la Mairie de Chamarandes-Choignes.

En parallèle un kakémono (support d'environ 2 mètres de haut et 80 cm de large) sera créé. L'objectif est de proposer un support visuel avec des informations clés, une frise chronologique qui rappelle les grandes étapes du projet par exemple. Ce support permettra également de se diriger vers le site internet et l'adresse mail du projet. **L'objectif est que tout le monde puisse prendre connaissance du projet et contacter l'équipe projet.**



Enfin, un site internet est également développé : [opaturages.fr](http://opaturages.fr). Il permettra aux habitants de trouver des informations sur le projet, avec un espace Foire aux Questions mis régulièrement à jour (*Est-ce que les panneaux peuvent être recyclés, Quel est l'impact sur le paysage ? Est-ce que cela produira une gêne sur la route ? etc.*) Le site est associé à une adresse mail permettant aux habitants de contacter l'équipe projet.

---

THÈME #1 : Le projet

---

*Quelle surface de la zone d'études sera couverte par des panneaux ?*

Le taux d'occupation des panneaux sera de 30 à 50% de la surface globale de la zone d'étude. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer cette surface avec précision.

*La présence d'une conduite de gaz a-t-elle été prise en compte ?*

Oui, il ne sera pas possible d'implanter sur la canalisation de gaz. Cette zone sera toutefois utile au projet agricole, pour faire paître les moutons par exemple ou pour planter de la luzerne ou du fourrage.

*Le maire rappelle qu'une structure dédiée sera créée.*

En effet, une structure d'exploitation commune entre les 3 agriculteurs sera créée.

Le maire explique avoir participé aux réunions du PLUi. Il souligne que 2 points ont été particulièrement appréciés par les personnes rencontrées :

- Le fait de créer une société d'exploitation agricole.
- Les terrains restent agricoles avec une activité agricole.

La Chambre d'agriculture a d'ailleurs fait des prélèvements sur les terrains et a confirmé que le potentiel agricole y était très faible. Elle créé avec la DDT une Charte du développement du photovoltaïque sur terrains agricoles pour maîtriser le développement des projets d'énergie renouvelable sur les terres agricoles. L'un de ses critères est la faible qualité des sols : c'est un argument qui prouve que ces terres ont besoin d'un complément de revenu et d'un accompagnement pour se diversifier, là où des terrains de très bonne qualité ne pourraient pas bénéficier de ce type de projet.

*Quelle sera la hauteur des panneaux ?*

Pour le bien-être des animaux, la hauteur minimale des panneaux doit être d'un mètre minimum. L'inclinaison du panneau sera d'environ 20 degrés. Le point haut dépendra de la technologie utilisée, mais il ne dépassera jamais 4 mètres. Des haies pourront les masquer. Il pourra toutefois être intéressant de laisser des espaces ouverts, sans haie, pour voir la centrale depuis la route.

*Faudra-t-il déposer un permis de construire commun ou un permis de construire par commune ?*

Deux permis de construire au minimum seront déposés, un par commune. Leur dépôt est envisagé début 2022, cela ne devrait donc pas poser de problème avec la démarche de PLUi.

---

## THÈME #2 : L'élevage des moutons

---

### *Qui gèrera les moutons ?*

Julien et Rémi s'occuperont de l'élevage de mouton, avec un salarié à temps plein.

### *Quand l'élevage de mouton commencera-t-il ?*

Il pourra éventuellement commencer avant la construction. Il faudra que la bergerie soit construite et que l'herbe ait poussée. La Chambre d'Agriculture proposera un planning prévisionnel.

---

## THÈME #3 : Devenir du projet (démantèlement, recyclage...)

---

### *Que se passera-t-il dans 40 ans ?*

Lorsque les baux se termineront, GLHD discutera avec les propriétaires et les exploitants : s'ils ont toujours envie de cette centrale, le bail pourra être renouvelé. Sinon, une procédure de démantèlement sera lancée.

### *Le parc pourra-t-il être agrandi ?*

Il y a des contraintes à prendre en compte, notamment au niveau du raccordement électrique : si le câble est trop petit, il n'est pas possible de rajouter de puissance sur le parc. Pour changer de câble, il faut relancer une procédure de demande d'autorisations. Un agrandissement n'est pas prévu aujourd'hui, la zone d'études étant suffisamment large.

### *Le maire rappelle que le projet ne laisse pas de traces indélébiles sur le terrain. Il est plus inquiet avec l'éolien où le béton est laissé en souterrain.*

Pour le photovoltaïque, les modalités de démantèlement sont définies dans les promesses de bail : dans l'hypothèse extrême où GLHD devait faire faillite, une assurance est prévue dès la signature des baux emphytéotiques pour financer le démantèlement de la centrale. Cette garantie n'était pas obligatoire, mais elle a semblé importante pour GLHD pour rassurer les acteurs locaux.

### *Comment les panneaux seront-ils recyclés ?*

En France, dans les Bouches-du-Rhône, l'entreprise PVCycle recycle les panneaux à 95%. Les panneaux sont composés d'acier, de verre, d'une fine couche de silicium qui représente 0,2% du panneau et de matériaux bien connus qui peuvent être recyclés. De même, la structure des panneaux et les câbles sont recyclables. GLHD envisage dans 40 ans de passer par cette filière française pour recycler les panneaux.

### *La durée de vie des panneaux est-elle limitée à 40 ans ?*

Le panneau est garanti environ 25 ans par le constructeur : pendant cette durée, il fonctionne de manière optimale. Au-delà, sa production peut légèrement décroître car les composants peuvent s'abîmer avec le temps. Ils resteront tout de même très rentables. Aujourd'hui, il n'y a pas en France de centrale solaire suffisamment ancienne pour prouver que le panneau peut vivre jusqu'à 50 ans. Mais au bout de 40 ans, la question de la rentabilité peut se poser : les changer présentera un coût moindre puisque toutes les structures autour (câbles, clôtures...) seront déjà présentes. Les technologies évoluent très vite et le rendement augmente d'année en année.

#### *Les panneaux doivent-ils être nettoyés ?*

Cela dépend des projets. Dans certains, les agriculteurs se proposent de le faire. Sinon, il est possible d'avoir recours à des entreprises prestataires payées par la société qui exploite le projet. En prairie, peu de poussière vole sur les panneaux. Dans l'Yonne, une centrale n'a pas été nettoyée depuis 10 ans car l'intervention d'une société de nettoyage coûte plus cher que la perte de rentabilité qui est assez faible. L'activité d'élevage de moutons n'engendrera pas un fort besoin de nettoyage des panneaux.

---

### *THÈME #4 : La prairie*

---

#### *L'herbe sous les panneaux va-t-elle moins pousser ?*

Les panneaux ne sont pas imperméables, il y aura des interstices d'1 cm entre chaque panneau qui permettra le passage de l'eau. Cela modifiera le positionnement de l'eau sur le sol. Il a pu être constaté sur d'autres projets qu'en période de fortes chaleurs, l'herbe reste plus verte sous les panneaux. Les panneaux protègent également les moutons des intempéries (grêle, gel...). Nous nous référons notamment à une étude de l'IDELE sortie cette année qui a étudié les pousses d'herbes sous panneaux.

---

### *THÈME #5 : Le raccordement*

---

*Le maire rappelle que la commune de Chamarandes-Choignes porte un projet éolien dans lequel la commune de Laille-aux-Bois est associée. Ce projet prévoit 2 arcs d'éoliennes (8-10 sur un premier arc, et le double sur un deuxième). Il rappelle également que la ligne électrique Saint-Dizier - Dijon doit être renforcée.*

Le S3RENR prévoit des aménagements pour la région Grand Est. Un nouveau poste électrique devrait être construit au nord de Chaumont, vers Froncles. Son positionnement sera défini en fonction des gisements déterminés par RTE. Aujourd'hui, RTE souligne que le réseau est déjà saturé.

Les élus soulignent que ces projets EnR peuvent faire peur aux habitants. Le maire rappelle que la Haute-Marne est un département qui a perdu 80% de son industrie et qu'une relance est aujourd'hui nécessaire.

### *Où sera implanté le poste de livraison ?*

La localisation du poste de livraison est actuellement étudiée par GLHD et RTE (Réseau de Transport de l'Electricité) afin d'identifier son positionnement optimal.

### *La production électrique est-elle redistribuée localement ?*

Le réseau électrique est composé d'un grand maillage. L'électricité est redistribuée dans les réseaux de proximité par rapport au site de production, avec toutefois des fortes demandes dans les agglomérations qui tirent l'électricité vers eux. On ne peut pas choisir où ira l'électricité produite : s'il y a une forte demande sur Chaumont, l'électricité se redirigera de préférence vers Chaumont. Il est peu probable qu'elle aille jusqu'à l'autre bout de la France.

### *Pourquoi aller aussi loin pour se raccorder ?*

La ligne la plus proche est trop petite et n'a pas la capacité d'accueillir le projet.

### *Pourriez-vous nous donner un ordre de grandeur du volume d'électricité produite ?*

Célia se renseigne pour donner un ordre d'idée.

Le Maire précise que 80% des besoins en électricité des foyers de la Haute-Marne sont couverts par de l'énergie verte. La Haute-Marne a d'ailleurs été département pilote. Un projet de 100 MW environ permet d'alimenter 25 000 foyers.

---

## *THÈME #6 : Cheminements et accès*

---

### *Le parc sera-t-il clôturé par du grillage ?*

Oui. La centrale sera assurée et devra avoir des clôtures assez rigides et solides. Il est prévu des clôtures de 2 mètres avec une maille de grillage qui dépendra des enjeux identifiés sur le terrain (présence ou non de petite faune). Certaines fédérations proposent de ne pas enterrer complètement le grillage et de laisser un petit espacement avec le sol pour laisser passer les petits animaux. D'autres préconisent d'enterrer le grillage afin d'éviter que passent les sangliers. C'est plutôt la position de la Fédération de chasse de la Haute-Marne.

### *Y aura-t-il des portes sur le chemin du Rû ?*

Les chemins seront conservés : il y aura plusieurs îlots et des portails pour que les agriculteurs puissent accéder à la centrale. Le sujet des chemins, GLHD souhaite le travailler avec les riverains afin de mieux comprendre leurs usages et d'articuler l'implantation de la centrale en fonction.

### *Qu'en est-il des particuliers qui ont des bois ?*

Au début du projet, il a été envisagé de faire un chemin qui longe la lisière de la forêt pour permettre le passage avec des tracteurs ou des machines. Les élus souhaitent que cette zone soit rendue circulaire. Le maire rappelle qu'il s'agit de chemins agricoles.

Un accès sera laissé à la forêt.

Un débat s'engage entre les élus sur la question de créer un chemin pour contourner le parc, ou de créer un accès qui le traverse à partir des chemins existants.

Le maire propose d'engager une réflexion pour étudier à partir de cartes précises du secteur la solution qui serait la plus pertinente en fonction des besoins. Une réunion technique pourra être organisée.

### *Qui pourra rentrer dans la centrale ?*

Les agriculteurs auront une habilitation pour accéder à l'intérieur de la centrale : en effet, il faut que les personnes qui y rentrent soient formées.